

**M A I R I E**  
**DE**  
**BEAUVOIR SUR NIORT**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Membres en exercice : 17    Membres présents : 14    Membres absents : 3    Convocation du 29/03/2024

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2024**

Le cinq avril deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de Beauvoir sur Niort se sont réunis à la salle du conseil municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Séverine VACHON, Mickaël AUBINEAU, Aurore BOUVET, Guillaume BRETAUDEAU, Marc BRUANT, Thomas BURLLOT, Jessica DROUET, Patricia GALLOIS, Lynda MASSIEU BOISSINOT, Pascal MATHÉ, Rémy RAGUENAUD, Gérard ROUSSEAU, Sébastien TECHENEY, Jacky TRUDELLE.

Absents excusés : Dominique BERGER (pouvoir à Gérard ROUSSEAU), Didier BOULET (pouvoir à Marc BRUANT), Jérôme CHATELIER,

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Patricia GALLOIS a été désigné secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2024**

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 07 mars 2024.

Après avoir procédé aux modifications demandées, le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 09 mars 2024 à l'unanimité.

**DIA**

<b>ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE</b>	<b>NATURE</b>	<b>SURFACE</b>	<b>PRIX</b>	<b>DETENTEUR DROIT DE PREEMPTION</b>
140 Route de la Rochelle 097 AC 58	Bâti	785 m <sup>2</sup>	30 000,00 € + FA 4 500 €	Commune
37 Route de la rochelle 097 ZB 93	Bâti	402 m <sup>2</sup>	100 000,00 €	CAN
65 Place de l'Hôtel de ville A 1263	Bâti	192 m <sup>2</sup>	64 000,00 € FA 3 750,00 €	Commune
61 Rue du Commandant CAUD A 1538	Terrain	2 776 m <sup>2</sup>	63 848,00 €	Commune

La commune décide à l'unanimité de ne pas préempter les biens concernés.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET COMMUNE**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le centre de gestion comptable pour l'exercice 2023 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Le conseil approuve, avec une abstention, le compte de gestion établi par le trésorier.

Madame le Maire quitte la salle et Mickaël AUBINEAU prend la présidence et fait procéder au vote du compte administratif.

Le conseil municipal, vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes

**Investissement**

Dépenses	Prévu : .....	1 211 776.10
	Réalisé.....	663 876.95
	Reste à réaliser .....	64 672.40
Recettes	Prévu : .....	1 211 776.10
	Réalisé.....	896 855.77
	Reste à réaliser .....	12 800.00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu : .....	1 963 341.48
	Réalisé.....	1 556 704.04
	Reste à réaliser .....	0.00
Recettes	Prévu : .....	1 963.341.48
	Réalisation.....	1 729 757.06
	Reste à réaliser .....	0.00

**Résultats cumulés**

Investissement	.....	232 978.82
Fonctionnement	.....	173 053.02
Résultat global		406 031.84

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET LOTISSEMENT « RE »**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le centre de gestion comptable pour l'exercice 2023 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Le conseil approuve, avec une abstention, le compte de gestion établi par le trésorier.

Madame le Maire quitte la salle et Mickaël AUBINEAU prend la présidence et fait procéder au vote du compte administratif.

Le conseil municipal, vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes

**Investissement**

Dépenses	Prévu : .....	165 717.22
	Réalisé.....	111 751.63
	Reste à réaliser .....	0.00
Recettes	Prévu : .....	165 717.22
	Réalisé.....	165 717.22
	Reste à réaliser .....	0.00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu : .....	223 503.26
	Réalisé.....	223 503.26
	Reste à réaliser .....	0.00
Recettes	Prévu : .....	223 503.26
	Réalisation.....	120 719.37
	Reste à réaliser .....	0.00

**Résultats cumulés**

Investissement	.....	53 965.59
Fonctionnement	.....	- 102 783.89
Résultat global		- 48 818.30

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET LOTISSEMENT 2 « ANCIEN STADE »**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le centre de gestion comptable pour l'exercice 2023 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Le conseil approuve, avec une abstention, le compte de gestion établi par le trésorier.

Madame le Maire quitte la salle et Mickaël AUBINEAU prend la présidence et fait procéder au vote du compte administratif.

Le conseil municipal, vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes

### Investissement

Dépenses	Prévu : .....	345 375.61
	Réalisé.....	0.00
	Reste à réaliser .....	0.00
Recettes	Prévu : .....	345 375.61
	Réalisé.....	0.00
	Reste à réaliser .....	0.00

### Fonctionnement

Dépenses	Prévu : .....	345 376.61
	Réalisé.....	0.00
	Reste à réaliser .....	0.00
Recettes	Prévu : .....	345 376.61
	Réalisation.....	0.00
	Reste à réaliser .....	0.00

### Résultats cumulés

Investissement	.....	0.00
Fonctionnement	.....	0.00
Résultat global	.....	0.00

## BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2023, le conseil municipal constate que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de .....	173 053.02
- un excédent reporté de .....	378 087.06
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de .....	551 140.08
- un excédent d'investissement de .....	232 978.82
- un déficit reporté de .....	388 827.87
- un déficit des restes à réaliser de .....	51 872.40
Soit un besoin de financement de .....	207 721.45

**DÉCIDE**, avec une abstention, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT .....	551 140.08
AFFECTATION EN RÉSERVE (1068).....	207 721.45
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002).....	343 418.68
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	155 849.05

## BUDGET LOTISSEMENT 2 « ANCIEN STADE » - AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2023, le conseil municipal constate que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de .....	0.00
- un excédent reporté de .....	100 401.13
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de .....	100 401.13
- un déficit d'investissement de .....	187 380.57
- un déficit des restes à réaliser de .....	0.00
Soit un besoin de financement de .....	187 380.57

**DÉCIDE**, avec une abstention, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT .....	100 401.13
AFFECTATION EN RÉSERVE (1068).....	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002).....	100 401.13
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	187 380.57

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

S'agissant de la reprise des taux municipaux et départementaux ceux-ci sont inchangés pour l'année 2024 conformément au souhait de la municipalité de ne pas voir augmenter les impôts sur la commune.

Au vu de ces éléments, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal fixe les taux des taxes foncières comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55,88 %
- Taxe habitation : 15.10 %

### **BUDGET PRIMITIF COMMUNE**

Madame la Maire présente le budget :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Total Dépenses	Total Recettes	Total Dépenses	Total Recettes
2 017 555.63	2 017 555.63	984 003.40	984 003.40

Le budget est soumis au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition avec une abstention.

### **BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2 – ancien stade**

Madame la Maire présente le budget du lotissement 2, ancien stade

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Total Dépenses	Total Recettes	Total Dépenses	Total Recettes
345 376.61	345 376.61	345 375.61	345 375.61

Le budget est soumis au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition avec une abstention.

## CHANGEMENT DES LUMINAIRES DANS LES SALLES COMMUNALES, LA BIBLIOTHEQUE ET LES SANITAIRES DE L'ECOLE.

En vue de la réduction des coûts de consommation énergétique, Pascal MATHE, adjoint, informe le conseil municipal des prochains travaux qui vont avoir lieu dans les salles communales (salle du Dr Jean RICHARD, ancien local pompier, salle des restos du cœur, salle des mariages, école du Cormenier, salles associatives), la bibliothèque et les sanitaires de l'école. Tous les éclairages de ces bâtiments seront modifiés pour être en leds.

L'EI Sébastien MORIN, qui avait déjà fait la première tranche des travaux (mairie + écoles + cantine) a présenté un devis d'un montant de 8 915,85 € HT comprenant les fournitures et la pose des nouveaux luminaires.

Ce devis est la deuxième phase des travaux de changement de luminaires leds qui avait été validée par la commission bâtiment et le conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise EI Sébastien MORIN et son devis d'un montant de 8 915,85 € HT et autorise Madame le Maire ou l' élu en charge des bâtiments à signer les devis afférents.

## DEMANDE DE SUBVENTION AU SIEDS POUR LES TRAVAUX LUMINAIRES DANS LES SALLES COMMUNALES, LA BIBLIOTHEQUE ET LES SANITAIRES DE L'ECOLE

Pascal MATHE, adjoint, propose au conseil municipal de solliciter le SIEDS concernant le financement des travaux de passage au LED pour les salles communales, la bibliothèque et les sanitaires de l'école.

Le SIEDS prendrait en charge 70 % du montant des travaux dans la limite maximum de 5.000,00 €.

Le projet se décompose comme suit :

<b>Dépense en Euros HT</b>	
Fouritures et pose : EI Sébastien MORIN	8 915,85 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 915,85 €</b>

<b>Recettes en Euros HT</b>	
Subvention SIEDS (70% du montant des travaux avec un plafond de 5 000,00 €))	5 000,00 €
Autofinancement	3 915,85 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 915,85 €</b>

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le plan de financement proposé et d'autoriser Madame le Maire à solliciter la subvention mentionnée.

## TRAVAUX DE L'ANCIENNE SALLE DU TROC'LIVRES ET RESTO DU COEUR

Pascal MATHE, adjoint, rappelle la nécessité des travaux dans la salle du troc'livres et des restos du cœur.

Plusieurs entreprises ont été consultées :

-Pour la réfection de la toiture :

<b>NG CONSTRUCTION</b>	<b>EIRL ROMUALD REPARATION</b>
<b>18 537,14 € HT</b> soit 20 390,86 € TTC	<b>23 500,00 € HT</b> soit 25 850,00 € TTC

-Pour le plafond suspendu :

<b>EURL L'ECORCE DU BOIS</b>	<b>FRANKI MENUISERIE</b>
<b>6 400,00 € HT</b> soit 7 040,00 € TTC	<b>7 939,80 € HT</b> Soit 8 733,78 € TTC

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir l'entreprise NG CONSTRUCTION pour la réfection de la toiture et son devis d'un montant de 18 537,14 € HT et l'entreprise EURL L'ECORCE DU BOIS pour le plafond suspendu et son devis d'un montant de 6 400,00 € HT et autorise Madame le Maire ou son adjoint, à signer les devis correspondants.

### **OFFRE DE CONCOURS D'ENGIE POUR TRAVAUX DE L'ANCIENNE SALLE DU TROC'LIVRES ET RESTO DU COEUR**

Madame le Maire expose que dans le cadre des travaux de réfection de l'ancienne salle du troc'livres, la commune a sollicité la société ENGIE dans le cadre de la compensation du projet éolien sur la commune de Beauvoir sur Niort et Plaine d'Argenson, pour une contribution financière visant exclusivement à financer le coût réel des travaux de rénovation énergétique pour le bâtiment communal accueillant l'association « les restos du cœur » et une activité du Comité d'animation organisant le « troc'livres ».

La société ENGIE a donné un avis favorable à cette demande et s'engage à contribuer financièrement pour un montant de 15 000,00 € maximum.

La commune s'engage conformément à la convention à fournir les factures de cette réalisation.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer l'offre de concours faite par la société ENGIE pour un montant de 15 000,00 € maximum.

### **VENTE ANCIENNE MAIRIE DU CORMENIER**

Pascal MATHE, adjoint, rappelle au conseil municipal que la décision de la vente de l'ancienne mairie du Cormenier située place de mairie, ainsi que son prix de vente ont été décidés lors du conseil municipal du 08 février 2024.

Il rappelle également que le bien est soumis à plusieurs servitudes :

- passage de deux canalisations desservant la maison à l'Est de la parcelle (assainissement)
- boitier électrique + alimentation électrique passant sur le bâtiment pour desservir la maison à l'Est
- canalisation d'eau et compteur sur la parcelle (avec droit d'accès au compteur)
- collecte et traitement des eaux de pluie sur la parcelle (puisard)
- présence d'un compteur d'eau pour la commune sur la parcelle

La commune s'engage à :

- prendre le bornage de la parcelle à sa charge
- déplacer le compteur d'eau de l'école de musique communale, actuellement situé sur la parcelle à vendre.

Il est également indiqué que l'enseigne « Mairie » devra être laissée sur la façade du bien.

Il indique que la commune a reçu 3 offres au prix fixé dans la délibération n° 2024-8, soit 26 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de voter pour l'offre n°1 : 4 voix Pour,
- de voter pour l'offre n° 2 : 8 voix Pour,
- de voter pour l'offre n° 3 : 0 voix Pour,

Quatre personnes se sont abstenues.

Il est donc décidé de retenir l'offre n°2 et d'autoriser Madame le Maire ou l' élu en charge des bâtiments, à signer les actes y afférents.

### **ACHAT PARCELLE CADASTREE AH 66**

Mickaël AUBINEAU, adjoint, informe le conseil municipal, que la commune a été sollicitée pour racheter la parcelle cadastrée AH 66 située au niveau du n° 140 et 150 de l'impasse de la guillotine.

Un trottoir communal a été réalisé par le passé sur une emprise privée. Afin de régulariser la situation, le propriétaire de la parcelle propose un rachat à l'euro symbolique du terrain concerné.

L'achat de cette parcelle sera à l'euro symbolique et le montant des frais de notaire s'élèveront à 300,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'acheter la parcelle cadastrée AH 66 et de s'acquitter des frais de notaire liés à cette vente et autorise Madame le Maire ou son adjoint, à signer les actes y afférents.

## ACHAT D'UN FOURGON UTILITAIRE

Mickaël AUBINEAU, adjoint, informe le conseil municipal que l'achat d'un fourgon utilitaire est nécessaire pour les ateliers municipaux en remplacement de deux véhicules qui actuellement sont en mauvais état.

Deux entreprises ont été consultées pour obtenir les devis selon le tableau suivant :

<b>EURL DES ILES</b>	<b>CAR OCCASIONS SAUJON</b>
Peugeot BOXER L2H2 130cv pack premium – 107 500 KM - 2017 <b>15 396,09 € HT</b> <b>soit 18 402,76 € TTC</b>	Citroën JUMPER Tole 30 L1H1 BlueHdi 110 BVM6 BUSINESS - 2019 <b>17 520,00 € HT</b> <b>Soit 21 900,00 € TTC</b>
Peugeot BOXER L2H2 blueHdi 140cv – 103 500 KM - 2020 <b>16 666,67 € HT</b> <b>soit 20 000,00 € TTC</b>	

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir l'entreprise EURL DES ILES et son devis d'un montant de 16 666,67 € HT et autorise Madame le Maire ou Mickaël AUBINEAU, adjoint, à signer le devis et les documents correspondants.

## CONVENTION BALAYAGE AVEC LE SIVOM DE PRAHECQ

Mickaël AUBINEAU, adjoint, rappelle

La compétence qui était auparavant exercée par la communauté de communes du Mellois en Poitou a été transférée au SIVOM de Prahecq concernant la prestation de balayage des voies communales. Au titre de la première année de convention, le comité syndical avait fixé le montant dû par la commune à 72,30 € HT par heure de balayage.

Ce montant est révisé chaque année au premier avril comme suit :

- 1<sup>er</sup> avril 2025 : 77,00 HT
- 1<sup>er</sup> avril 2026 : 78,00 HT

La commune sera facturée trimestriellement suivant le planning annuel de balayage.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la nouvelle convention du SIVOM de Prahecq,
- d'autoriser Madame le Maire ou son adjoint à signer la nouvelle convention et tous les documents y afférents.

## ACHAT DE DRAPEAUX

Jessica DROUET, conseillère déléguée, informe les membres du conseil municipal que suite à la dernière commission communication et après échange avec les services techniques sur les stocks actuels de drapeaux et les besoins pour aller jusqu'à la fin de notre mandat.

A savoir que les drapeaux sont changés tous les 3-4 mois, que c'est une obligation d'en avoir devant les établissements scolaires et que nous sommes actuellement en rupture de stock. En achetant en plus grosse quantité, nous les payons moins chers et nous payons qu'une fois les frais de port.

Les devis portent sur un nombre identique de drapeaux, à savoir :

- 20 drapeaux EUROPE 90 x 60 cm avec mat et œillets dorés pour les deux écoles,
- 20 drapeaux FRANCE 90 x 60 cm avec mat et œillets dorés pour les deux écoles,
- 5 drapeaux EUROPE 100 x 150 cm sans mat pour la mairie, église de Beauvoir et Jardin du souvenir,
- 5 drapeaux FRANCE 100 x 150 cm sans mat pour la mairie, église de Beauvoir et Jardin du souvenir,
- 10 drapeaux avec le logo communal de 100 x 150 cm sans mat pour la mairie.

Les retours des cinq entreprises consultées sont consignés dans le tableau suivant :

	SPRING	ESQUISSE PUBLICITE	DECOGRAPHIC	MIRAS	COLLECTIVITES EQUIPEMENTS
Montant en euros HT	1 551.90 € HT	3 153.60 € HT	1 139.00 € HT	2 157.90 € HT	1 434.59 € HT

Suite à la commission communication du 12 mars 2024, il est proposé de retenir le devis de la société Décographic.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise DECOGRAPHIC et son devis d'un montant de 1 139.00 € HT et autorise Madame le Maire ou l'élue déléguée, à signer le devis correspondant.

### **TRAVAUX DU SYNDICAT 4B POUR 2024 – VOLET DISTRIBUTION**

Madame le Maire présente les travaux qui ont été votés par le Syndicat 4B pour la commune de Beauvoir sur Niort.

Il est précisé que les travaux situés sur la rue André Papot et route nationale vont être réalisés rapidement.

Le montant de ces travaux s'élève à 53 000,00 € HT pour la rue André PAPOT et à 60 000,00 € HT pour la route nationale.

### **CONSTRUCTION D'UN SILO A BOUES**

Madame le Maire présente les futurs travaux qui seront réalisés par l'agglomération du Niortais sur la station d'épuration afin d'épaissir les boues en sortie d'ouvrage.

### **CALENDRIER DES MANIFESTATIONS A VENIR**

Patricia GALLOIS et Jessica DROUET présentent le calendrier des manifestations à venir sur la commune et précise que des modifications vont y être apportées avant la diffusion, notamment à cause de certains oublis.

### **POINT DIVERS**

-Jessica DROUET évoque le stationnement gênant sur la route de la Rochelle. Il est indiqué que le tracé bleu sera effacé lors des travaux d'aménagement de la place de l'Hôtel de ville.

-Madame le Maire indique qu'un courrier a été transmis au propriétaire du n°458 route nationale pour qu'il procède à l'enlèvement des débris.

-Lynda MASSIEU-BOISSINOT donne des éléments sur les aides accordées par le CCAS et sur les locataires de la commune.

-Les membres du conseil sont informés que le dossier concernant la prime du pouvoir d'achat a été oubliée par le centre de gestion. Elle sera donc payée aux agents au mois de mai 2024.

-Mickaël AUBINEAU indique que les bacs jaunes sont arrivés aux ateliers. La distribution sera faite par Niort Agglo et débutera prochainement.

-La plume belvoisienne sera à clôturer au 12 avril.

-Aurore BOUVET informe qu'il y aura bien une fermeture de classe pour la rentrée prochaine.

-Aurore BOUVET rappelle que le conseil municipal des enfants a été accueillis au Sénat par Messieurs MOULLER et FAVREAU. La journée s'est suivie de la visite du musée Grévin et du Stade de France.

- Il est rappelé que Beauvoir sur Niort n'est pas jumelée avec une ville étrangère.

-Madame le Maire informe que Mme CORDA a donné son accord pour l'utilisation de son terrain lors du Tour cycliste des Deux-Sèvres. Son terrain est situé en face des ateliers municipaux.

-Pascal MATHE invite l'ensemble des membres du conseil à la remise de l'audit énergétique de l'école qui aura lieu le lundi 08 avril prochain à 18h00 dans la salle du conseil municipal.

La séance est levée à 23H15

Patricia GALLOIS  
Secrétaire de séance

Séverine VACHON  
Maire de Beauvoir sur Niort